



Aide juridictionnelle bareme en vigueur quel sont nos droits

Par **pich**, le **19/02/2010** à **23:55**

bonjour,

J'ai une affaire en justice concernant une arnaque en carrosserie.

Étant au RSA depuis décembre 2009 ,je fais donc une demande d'aide juridictionnelle au TGI de Lyon.

au bout de environ une semaine le BAJ de Lyon me répond qu'il m'accorde l'AJ mais seulement a 20% des frais de justice.

Mais refaisant le calcul je m'aperçoit qu'ils se sont trompés.

Effectivement d'après le barème officiel 2010 j'ai largement droit a l'AJ a 100%.

je me déplace au BAJ et leur explique le problème, la ils me disent que effectivement il y a peut être eu une erreur,

mais qu'il ne peuvent rien faire.

entre temps j'ai demander a ce que la premiere audience soit repoussé a plus tard.

A la suite de cela j'envoie en LAR une lettre de contestation au BAJ en leur joignant un dossier complet et les renseignements utiles prouvant leurs erreurs.

Aujourd'hui je me représente au BAJ car depuis dix jours je n'ai toujours pas de réponses,et la , ils me disent qu'il faut environ deux mois et demi pour avoir une réponse de la justice!

hors le problème et que procès a lieu dans dix jours le 01 mars 2010.

que puis je faire pour accélérer les choses?

Mon avocat peut-il me laisser tomber?

j'ai envoyer un courrier de contestation ,et non une demande de recours,est-ce normal que j'attende aussi longtemps une rectification??